



Motifs de la décision

Arrêté modifiant l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 3 mai 2013 au 23 mai 2013 inclus, 19 observations ont été déposées.

Dans la mesure où l'essentiel des observations déposées expriment une opposition de principe au nucléaire en général et aux modifications réglementaires projetées, le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.